



PRUNIÈRES - PUY-SAINT-EUSÈBE - PUY-SANIÈRES - RÉALLON  
SAINT-APOLLINAIRE - LE SAUZE-DU-LAC - SAVINES-LE-LAC

LE PRÉSIDENT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU SAVINOIS SERRE-PONÇON  
SEANCE DU 16 JUIN 2016 A 19H00**

L'an deux mille seize, et le jeudi 16 juin, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, s'est réuni dans ses locaux en session ordinaire, sous la présidence de M. Victor BERENGUEL.

**ETAIENT PRESENTS :**

<b>COMMUNES</b>	<b>Conseillers communautaires</b>	
PRUNIERES	M. Pierre DOUSSOT	M. Robert FRAYSSINES
PUY SAINT EUSEBE	M. Gustave BOSQ	Mme Monique GELLENS
PUY SANIERES		M. Frédéric ARNOUX
REALLON	M. Jean-Louis GLEIZE	M. Christian CORNELOUP
SAINT APOLLINAIRE	M. Yves LELONG	
SAUZE DU LAC	Mme Valérie GRECARD	M. Daniel BOSQUET
SAVINES LE LAC	M. Henri ANDRZEJEWSKI M. Gérard CALVISI Mme Edith MARCELLIN	M. Victor BERENGUEL M. Raymond HONORE

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :**

M. Claude BUSSY, excusé, donne pouvoir à M. Yves LELONG  
Mme Valérie POLI-ROSSI, excusée, donne pouvoir à M. Frédéric ARNOUX  
Mme Sophie MEYNET, excusée, donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL  
Mme Myriam FAURE, absente

**Secrétaire de séance : Yves LELONG**

La séance est ouverte par le Président M. Victor BERENGUEL à 19h00.

Après avoir procédé à l'installation du conseil communautaire et à l'appel des délégués, il constate que le quorum est atteint.



## **I. Approbation du Conseil communautaire du 31 mars 2016**

Le Président fait lecture du compte-rendu du conseil communautaire du 31 mars 2016.

***Le compte rendu du Conseil communautaire du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.***

Le Président en profite pour donner les dates des prochaines réunions qui rassembleront les Maires des Communautés de communes du Savinois Serre-Ponçon ainsi que de l'Embrunais, le Maire de Chorges et le maire de Pontis. La rencontre est prévue à la Manutention à Embrun le 7 juillet à 19h00. Une autre réunion sera prévue avec l'ensemble des Conseillers Communautaires le 11 juillet à 18h00 au XXème à Savines le lac.

## **II. Modification des statuts du SMICTOM**

Suite au déménagement des locaux du SMICTOM, il est demandé d'approuver les statuts modifiés mentionnant la nouvelle adresse.

***La délibération est approuvée à l'unanimité.***

*Yves LELONG en profite pour demander qui provoque les réunions techniques de la fusion des intercommunalités, car il n'y en a pas encore eu concernant les déchets. Monsieur BERENGUEL répond que ce sont les directeurs des Communauté de communes mais qu'une rencontre doit au préalable avoir lieu avec les Présidents des deux Communautés de communes et le Président du SMICTOM.*

*Frédéric ARNOUX demande à ce qu'il puisse être gardé la même représentativité des communes au Conseil d'administration dans le futur mode de gestion car cela fonctionne bien, à savoir 2 élus par commune.*

*Le Président confirme qu'il faudra bien entendu garder au moins 1 représentant par commune.*

*Frédéric ARNOUX rappelle que les délégués du SMICTOM ont voté une délibération souhaitant conserver le statut de régie autonome.*

*Monsieur le Président rappelle que le choix devra être fait entre la régie directe ou la régie à autonomie morale et financière mais que ce travail n'a pas encore été abordé. Une réunion technique sera prévue, dans tous les cas avant la réunion du 7 juillet où les nouvelles grandes lignes des nouvelles compétences seront abordées.*

*Jean-Louis Gleize demande si les comptes rendus des différentes réunions techniques seront envoyés à tous les maires.*

*Le Président répond que ces commissions de travail sont faites pour élaborer une synthèse globale qui sera présenté le 7 juillet à tous les maires et que si des remarques sont à formuler, elles seront bien entendues prises en compte.*

## **III. Modification des statuts du SMADESEP**

Les statuts ont été révisés et adoptés à l'unanimité par le SMADESEP. Il faut maintenant que ses membres, dont fait partie la Communauté de communes du Savinois Serre Ponçon les approuvent également.

Cela concerne notamment le mode de calcul de la participation, établi précédemment selon le linéaire des rives et qui a été modifié pour ne prendre en compte que les rives qui sont aménageables, la baisse de la participation et de la représentativité du Département, l'accompagnement à l'exercice des polices spéciales du Maires et l'intégration de nouvelles collectivités (Communauté de communes Ubaye-Serre Ponçon et la commune du Lauzet Ubaye).

Pierre DOUSSOT demande si l'exercice des polices spéciales du Maire les exonère d'une partie de leur responsabilité et demande comment cet exercice s'applique aux communes. Le Président explique que le SMADESEP pourra uniquement proposer son aide pour l'application du pouvoir de Police mais que ce pouvoir ne peut en aucun cas être délégué. Le syndicat pourra par exemple aider à la rédaction d'arrêtés concernant sa compétence. Pierre DOUSSOT confirme qu'il a effectivement pris un arrêté municipal en collaboration avec le SMADESEP.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

Yves LELONG en profite pour parler d'un courrier de la Préfecture concernant les profils de baignade reçu à la mairie de Saint Apollinaire bien qu'il n'ait pas de rives au bord du lac de Serre-Ponçon. Il a été convenu que pour les plages sur le lac ce soit le SMADESEP qui s'en occupe mais sur le lac de St Apollinaire cela n'avait pas été prévu. Pourtant, c'est bien tout le bassin versant qui était concerné, le lac aurait donc pu être intégré mais les délais étaient expirés. Pour pallier à cet oubli, le SMADESEP va fournir l'ingénierie à ce projet et demander les subventions attachées, la commune ne paiera ainsi que l'autofinancement. Pour cela, Yves LELONG remercie le SMADESEP.

**IV. Elaboration d'un PAT – intégration de la commune de Pontis (annule et remplace la délibération n°2016/18 du 31 mars 2016)**

La commune de Pontis intégrant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la future intercommunalité, il est proposé comme il l'avait été fait pour la commune de Charges le 31 mars 2016, d'intégrer la commune de Pontis dans le plan d'Approvisionnement Territorial.

Le plan de financement est donc recalculé comme suit : ADEME 28 000€, Région 4 000€, autofinancement Communauté de communes de l'Embrunais 4 240€, Communauté de communes du Savinois Serre Ponçon 2 960€, commune de Charges 560€ et commune de Pontis 240 € pour un total de 48 000 € TTC.

Raymond Honoré explique que la réalisation de ce plan est en cours et prendra fin en juillet avec la création d'une plateforme à Pralong.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**V. Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre des futures intercommunalités**

Un avis du Conseil Communautaire doit être donné sur l'arrêté du Préfet concernant le périmètre de la future intercommunalité. Celui-ci étant conforme au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'avis de l'ensemble des Conseillers Communautaires est favorable.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**VI. Subventions aux associations**

Victor BERENGUEL donne la parole à Gérard CALVISI, vice-président aux finances.

Les différentes associations sont présentées avec les montants proposés.

Considérant le budget serré, il est proposé d'attribuer les subventions en maintenant, le plus souvent possible, les positions de l'année 2015.

Amis de l'Abbaye de Boscodon : 1 000 €

ADMR : 2 500 €

Association jeunes agriculteurs : 1 500 €

CBE : 1 000 €

Club Le Mourre Froid – Réallon : 200 €

FDSIGE 05 : Néant

Initiative Nord Hautes-Alpes : 3 900 €

Les Amis de la maison de retraite : 300 €

Radio Alpine Meilleure : 500 €  
Secours catholique : Néant  
Ski Club Réallon : 3 000 €  
Ski et Nature Serre-Ponçon : 1 000 €  
Solidarité paysans : Néant  
Sport Culture fête Toupinoise : 500 €

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**VII. Convention multi partenariale relative à la réalisation du projet « espritsaison.jobs » déposé au titre de l'Espace Valléens du Pays S.U.D.**

Le Président explique que le projet consiste en la création d'une plateforme de mise en relation des employeurs et des saisonniers. La mise en place de cet outil, qui bénéficiera de subventions à hauteur de 80%, coûtera au final à la Communauté de communes du Savinois Serre Ponçon environ 880€.

Yves Lelong précise que bien que les forums de l'emploi organisés chaque année ont toujours du succès, c'est un mode de recherche d'emploi très actuel chez les jeunes.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**VIII. Transfert des dossiers de subventions « Aire de covoiturage » à la commune de Savines le lac**

Le Président explique que le projet de création d'une aire de covoiturage à la gare SNCF de Savines le lac ne pourra pas être réalisé cette année compte tenu des propositions de la SNCF qui ne conviennent pas. Pourtant des subventions avaient déjà été obtenues pour ce dossier. Il est proposé de transférer ces financements à la commune de Savines le lac qui réalise actuellement une aire de repos-covoiturage-chaînage sur sa commune afin de ne pas perdre ces financements.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**IX. Maîtrise d'ouvrage déléguée – convention de mandat pour la sécurisation du chemin des Guigues – St Apollinaire**

Les glissières de sécurité n'étant pas comprises dans la compétence voirie de la Communauté de communes, il est nécessaire de réaliser une convention de mandat avec la commune de St Apollinaire afin de sécuriser le chemin des Guigues et le pont situé dans le virage. L'autofinancement de ces glissières restant bien entendu à 100% à la charge de la commune.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**X. Questions diverses**

Victor BERENGUEL invite l'ensemble des Conseillers Communautaires les 9 et 10 juillet à la grande fête organisée par la commune de Savines le lac pour la réalisation d'une manche du championnat de France de off-shore sur le lac de Serre-Ponçon.

Il précise que ce sont des bateaux modernes qui comportent des moteurs de bateaux de plaisance. La compétition aura lieu samedi et dimanche et en parallèle, un grand prix sera organisé pour les plaisanciers et ouvert à tous. La commune de Savines le lac qui a financé ce projet, invite l'ensemble des conseillers à venir tester les bateaux.

Henri ANDRZEJEVSKI signale que le comité de promotion est installé à Savines le lac dans les locaux de l'Office de Tourisme Intercommunal. Yves LELONG explique qu'ils devaient quitter les locaux de l'Archevêché à Embrun avant l'automne et que pour éviter de payer

un loyer, il a demandé à la commune d'être relogé jusqu'à la fin de l'année, en attendant la fusion des intercommunalités.

**La séance est levée à 20h30**

**Le Président de la Communauté de  
communes du Savinois Serre-Ponçon,**

**Victor BERENGUEL**

